

290 BIS - DUCOURET - 17 10 2019 - 14H19

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC /RIVALIER

De : Nathalie Ducouret <nathalieducouret@yahoo.fr>

Date : Thu, 17 Oct 2019 14:19:30 +0000 (UTC)

Pour : PREF87 Pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Mrs les commissaires enquêteurs :

Dans le relevé d'insuffisances, l'Autorité Environnementale demandait à EDPR de " mieux argumenter le facteur de charge de 32.7 % qui apparaissait relativement élevé par rapport à ceux habituellement constatés sur ce type de projet". La réponse d'EDPR à cette demande n° 13 a été de revoir ce facteur de charge à 30% avec pour seul argument concret : une rose des vents donnant une vitesse moyenne du vent de 6.7 m/s ! Aucune précision sur les pertes techniques ( bridages, etc ...) aucun calcul de quoi que ce soit ! Ce chiffre de 30% est étonnant parce que l'on peut lire dans la partie du dossier , Capacités techniques et financières - Rapport annuel d'activité - Modèles économiques, page 52 , Résultats 2017 : facteur de charge moyen France 23% en recul sur 1 an ! Les parcs éoliens qu'exploite EDPR en France sont situés dans des régions ventées (Bretagne, Aveyron, sud France offshore, voir carte même paragraphe). Comment EDPR peut justifier ce chiffre de 30% de facteur de charge à Bersac, confronté à une moyenne de 23 % en France en recul sur 1 an ?

Merci de votre attention

. Natalie Ducouret ;Lavaud .Folles .